



Association des étudiants en médecine de Genève

Affaires Facultaires

Prise de position

Présentation:

Cette prise de position fait suite à la décision du DIP d'instaurer un test d'aptitudes obligatoire et non sanctionnel avant la rentrée 2010.

Historique

En janvier 2006, l'Association des Etudiants en Médecine de Genève (AEMG ci-après) avait déjà pris position par rapport au numerus clausus, et demandait à l'époque que d'autres solutions soient envisagées avant d'envisager une sélection pré-rentree universitaire. L'AEMG demandait également qu'une réflexion soit faite sur le nombre maximum d'étudiant(e)s pouvant être accueilli(e)s en première année, et demandait surtout à pouvoir participer activement au débat dans le futur.

En avril 2008, le président de l'AEMG confiait à la Tribune de Genève que la piste d'un test non-sanctionnel méritait d'être explorée, mais que cela devait « être mis en place en concertation avec les étudiants et les différents corps facultaires ».

Prise de position

L'AEMG apprécie :

- Que la Faculté se soucie de la qualité de son enseignement, et tente de modifier certains éléments pour l'améliorer.
- Que ce test ne soit pas sanctionnel. En effet, il est essentiel de pouvoir donner à tous les étudiant(e)s la possibilité de commencer des études de médecine, et de les laisser faire leurs preuves sur la première année, contrairement au choix fait par les Facultés de Médecine de Bâle, Berne, Fribourg et Zürich.
- Qu'un entretien tenu par des professionnels soit proposé aux étudiant(e)s qui auront eu un mauvais résultat au test, de façon à leur expliquer la signification de ces résultats et les aider à réfléchir à une éventuelle réorientation.



Association des étudiants en médecine de Genève

Affaires Facultaires

L'AEMG émet cependant des réserves quant à

- La réalité d'une dégradation de la qualité de l'enseignement liée au nombre croissant d'étudiant(e)s en première année.
- L'efficacité d'un tel test dans le but de diminuer les effectifs.

L'AEMG redoute que les résultats du test entraînent des conséquences comme un clivage entre étudiant(e)s ayant bien réussi le test et étudiant(e)s l'ayant moins bien réussi, ainsi que des changements d'attitudes de travail.

L'AEMG déplore :

- Que le test ait été annoncé officiellement aussi tard, d'autant plus qu'il aura lieu durant les vacances.
- Que l'AEMG n'ait pas pu participer activement à cette prise de décision.

Suite à cela, l'AEMG demande une nouvelle fois :

- Que la Faculté mène une consultation large afin d'estimer quel nombre d'étudiant(e)s en 1ère année est un maximum acceptable (400, 600, 1000 ?), en regard de la qualité des études.
- Que toute tentative de sélectionner les étudiant(e)s à l'entrée autrement que sur leurs compétences soit interdite (choix des options à la maturité, date et heure du cachet de la poste, tirage au sort, intimidations diverses, etc.).
- Que tout test d'aptitudes ne représente pas une discrimination cachée, notamment par les frais, le temps de préparation induit et les connaissances préalables.
- Que l'AEMG puisse à l'avenir participer aux prises de décision de ce type.

Prise de position approuvée lors de l'Assemblée Générale du 18 février 2010.